

DÉPARTEMENT : CALVADOS  
ARRONDISSEMENT : BAYEUX  
COMMUNE : LA CAMBE

## PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize le lundi 28 novembre 2016 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Bernard LENICE, Maire de La Cambe.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents et représentés : 10

Absents excusés : 1

Absents : 5

**Etaient présents** : M. Roland ANQUETIL, M. Yves GUILLEMAIN, adjoints.

M. Yannick PERROT, M. Gérard DUMAY, M. Pierre ROUSSEL, Me Mireille ALIX, M. Sébastien LIGNER et Me Sylvie BRION.

**Etaient représentés** : Me Gaëlle ROMANOFF (ayant donné pouvoir à M. Yves GUILLEMAIN)

**Etaient absents** : M. Jean-Pierre ONUFRYK, Adjoint, Me Cécile JOUAN, M. William PERRON, Me Marie-Pierre MARIE et M. Jean-Louis LE CANU.

A été nommé(e) secrétaire : M. Yannick PERROT

### ORDRE DU JOUR

Présentation d'un ASVP (Agent Service Voie Publique)

Subvention Classe de neige 2017 pour les enfants de La Cambe

Instauration d'une taxe sur les friches commerciales

Exonération de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin d'une superficie inférieur à 15 m<sup>2</sup>

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2015

Proposition d'un NOM pour le groupe scolaire de La Cambe

Assainissement – non-valeur

Repas des anciens - cartes cadeaux

Agents communaux – cartes cadeaux

Questions diverses

Monsieur le Maire procède à la lecture du procès-verbal du 11 octobre 2016

Aucune observation n'ayant fait l'objet de remarque, le procès-verbal est voté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour :

- Aide financière à un collégien – voyage en Angleterre
  - SDEC Energie devis « Rue de Thoville »
  - Devis de terrassement du « Hameau Jucoville »
-

Présentation d'un ASVP (Agent Service Voie Publique)

Après avoir fait le calcul du coût d'un agent de service de la voie publique, il s'avère qu'il est préférable de conserver la convention annuelle que la commune signe avec la brigade verte.

Subvention classe de neige 2016/2017 et Décision Modificative n°1/2016

Monsieur GONDOLF, Directeur de l'école primaire, a sollicité le Conseil Municipal en demandant une subvention pour son projet de classe de neige 2016/2017.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'accorder une subvention de 150,00€ soit 1875,00€ par enfant domicilié à La Cambe (12 enfants + ½ suite à garde partagée).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer le versement à la coopérative scolaire de l'école primaire, dès ce jour.

Vu le Budget Primitif 2016 adopté le 07/04/2016,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à un virement de crédit,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°1/2016 et détaillés dans le tableau ci-dessous :

| Section        | Chapitre | Compte | Dépenses  | Recettes |
|----------------|----------|--------|-----------|----------|
| Fonctionnement | 67       | 678    | -1875,00€ |          |
| Fonctionnement | 66       | 6574   | 1875,00€  |          |

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Demande d'aide financière – Voyage scolaire en Angleterre.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande d'aide financière transmise par une famille de La Cambe pour un voyage scolaire en Angleterre prévu du 2 mai 2017 au 6 mai 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité décide :

- De participer financièrement à ce voyage scolaire en Angleterre.
- De fixer le montant de l'aide financière à 45€.
- D'inscrire cette dépense au budget primitif 2016 au compte 6574
- De verser cette subvention à la famille (M. et Me GILLETTE Philippe)

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Instauration d'une taxe sur les friches commerciales

Le Maire expose les dispositions de l'article 1530 du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'instituer une taxe annuelle sur les friches commerciales.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité d'instaurer la taxe annuelle sur les friches commerciales,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'instituer la taxe sur les friches commerciales.

**PRECISE** que les taux de la taxe sont fixés, à **20%** la première année d'imposition, **30%** la deuxième année d'imposition et **40%** à compter de la troisième année d'imposition.

**AUTORISE** le Maire à notifier cette décision aux services préfectoraux et à communiquer chaque année à l'administration des impôts, avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'année qui précède l'année d'imposition, la liste des biens susceptibles d'être concernés par la taxe.

VOTE : 9 Pour, 1 Abstention et 0 Contre.

|  |
|--|
| Exonération de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin d'une superficie inférieure à 15 m <sup>2</sup> |
|--|

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

VU la délibération du instituant la taxe d'aménagement sur le territoire communal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

**D'EXONERER** partiellement de taxe d'aménagement en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme les opérations suivantes :

- Les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable ; l'exonération porte sur 100% sur la surface inférieure à 15m<sup>2</sup>.

VOTE : 8 Pour, 2 Abstentions et 0 Contre.

|   |
|---|
| Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2015 |
|---|

Monsieur le Maire, ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr))

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performances sur le SISPEA

VOTE : 5 Pour, 5 Abstentions et 0 Contre. (La voix de M. Le Maire étant prépondérante, ce rapport est adopté).

Proposition d'un NOM pour le groupe scolaire de La Cambe

Le Conseil Municipal propose de réfléchir à un nom plus connue dans la commune de La Cambe. Ce sujet sera débattu lors d'un prochain conseil municipal.

Assainissement – non-valeur

Le Conseil Municipal refuse de mettre la somme de 296,17€ (dette d'assainissement) en non-valeur, pour un ancien administré de La Cambe.

VOTE : 10 Contre, 0 Pour et 0 abstentions.

*Sauf, qu'après consultation du Trésor public, comme il s'agit d'un effacement de dettes émis par la commission de surendettement ; le Conseil Municipal ne peut refuser cet effacement de dettes.*

Repas des anciens - cartes cadeaux

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal, que comme les années précédentes, 4 jeunes de la commune de La Cambe participeront aux services du repas des Anciens.

Afin de les remercier, le Conseil Municipal décide d'acheter 4 cartes cadeaux d'une valeur de 60€ chacune.

Cette dépense sera imputée au compte 6232 au budget de l'année 2016.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Agents communaux – cartes cadeaux

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal, qu'il souhaite, comme depuis quelques années, attribuer une aide pour Noël aux agents communaux, sous forme de cartes cadeaux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **D'ATTRIBUER** une carte cadeau à chaque agent d'une valeur de 60€ (5 agents)
- **D'INSCRIRE** cette dépense au budget 2016 au compte 6232

Proposition adoptée à l'unanimité.

Renouvellement des foyers 02-15 hors service, 02-16 vétuste « Rue de Thoville »

*(Ajouter à l'ordre du jour en début de séance)*

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif au renouvellement des foyers 02-15 hors service et au 02-16 pour vétusté dans la « Rue de Thoville ».

La contribution de la commune s'élève à la somme de 645,17€ correspondant au montant du devis de 1032,26€ TTC, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC ENERGIE.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- **DONNE** son accord pour la réalisation du projet ci-dessus référencé et pour ses conditions d'exécution.
- **PREND** acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE
- La contribution de la commune s'élève à la somme de **645,17€** correspondant au montant du devis de 1032,26€, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC ENERGIE.
- **S'ENGAGE** à verser cette somme dans la caisse du receveur du SDEC ENERGIE dès que l'avis lui sera notifié.
- **S'ENGAGE** à voter les crédits nécessaires en section de fonctionnement au compte 6554.

VOTE : 9 Pour, 1 Abstention et 0 Contre.

|   |
|---|
| Terrassement du fossé « Hameau de Jucoville » et Décision Modificative n°2/2016 |
|---|

*(Ajouter à l'ordre du jour en début de séance)*

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à des travaux de terrassement, d'enrochement et empierrement du fossé sur le « Hameau de Jucoville » pour des raisons de sécurité routière.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de retenir le devis de Monsieur Charles LEPOIL pour un montant de 1426,20€ TTC.

Vu le Budget Primitif 2016 adopté le 07/04/2016,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à un virement de crédit,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°2/2016 et détaillés dans le tableau ci-dessous :

| Section        | Chapitre | Compte | Dépenses  | Recettes |
|----------------|----------|--------|-----------|----------|
| Fonctionnement | 67       | 678    | -1450,00€ |          |
| Fonctionnement | 61       | 615231 | 1450,00€  |          |

|                    |
|--------------------|
| Questions diverses |
|--------------------|

Bessin Insertion a été sollicité pour des devis concernant le nettoyage de l'église et le nettoyage du pignon nord de la salle des fêtes.

- Devis nettoyage église : 5990,60€
- Devis pignon salle des fêtes : 914,80€

Le Conseil Municipal n'a pas retenu leurs propositions.

Le Conseil Municipal va étudier la possibilité de mettre un éclairage sur la salle des fêtes afin d'éclairer le parking lors des manifestations le samedi soir après 23h.

**RAPPEL** : réunion le jeudi 1<sup>er</sup> décembre à 14h30 avec M. ANNE de l'Agence de l'Eau et M. FERON concernant le projet de la 6<sup>ème</sup> tranche d'assainissement sur La Blanche.

**RAPPEL** : Téléthon à La Cambe, samedi 3 décembre, passage des marathoniens entre 13h30-14h00 à La Station.

## **INFORMATION – ELECTION 2017**

### Les Présidentielles :

1<sup>er</sup> tour le 23/04/2017 de 8h00 à 19h00

2<sup>ème</sup> tour le 07/05/2017 de 8h00 à 19h00

### Les législatives :

1<sup>er</sup> tour le 11/06/2017

2<sup>ème</sup> tour le 18/06/2017

Réunion P'tit Cambais le 5 décembre à 20h00

Levée de séance : 22h30